

République Française
Département des Vosges
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE

Nombre de membres

Séance du mercredi 10 avril 2024 à 20 heures 30

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Virginie GREMILLET.

Quorum : 8

Présents :13

Sont présents: Virginie GREMILLET, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Wilfried AGATY, Jessica EMERAUX, Christophe GUERY, Reynald HONORÉ, Jean-Paul JACQUOT, Corinne LUTIN-DELZERS, Dominique PREVOT, Johann TARDY, Marie-Bénédicte THIAVILLE

Votants :15

Représentés: Anne-Marie FREUDENBERGER par Reynald HONORÉ, Hervé LAHAYE par Gérard VILLEMIN

Absents - excusés :

Secrétaire de séance: Christophe GUERY

la séance est ouverte à 20 h 30

Ordre du jour de la séance :

- EAU : Tarifs 2024
- COMPTE DE GESTION 2023 : Budget Eau
- COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : Élection d'un nouveau président de séance
- COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Budget Eau
- AFFECTATION DU RESULTAT 2023 : Budget Eau
- BUDGET PRIMITIF 2024 : Budget Eau
- ETAT 1259 : Fiscalité locale 2024
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024
- BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL : Tarifs des encarts publicitaires
- COMPTE DE GESTION 2023 : Budget Principal
- COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Budget Principal
- AFFECTATION DU RESULTAT 2023 : Budget Principal
- BUDGET PRIMITIF 2024 : Budget Principal
- FONGILIBITÉ DES CRÉDITS - M57
- BUDGET PRIMITIF 2024 : Budget Lotissement

Sur demande de M. Dominique PREVOT, et après accord de Mme Le Maire, le point n°3 de l'ordre du jour passe en point n° 1.

DÉLIBÉRATIONS

DE 2024 015: COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : Élection du président de séance

Madame le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle ne peut assister au vote du compte administratif.

Aussi, il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Par conséquent, Madame le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un président avant que ne s'engagent les débats sur le Compte Administratif.

Madame Le Maire suggère Mme Monique AMET, 3ème adjointe à la présidence et interroge l'assemblée sur une éventuelle candidature.

M. Dominique PREVOT, conseiller municipal se présente.

Le vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne le résultat suivant :

- M. Dominique PREVOT : 9 voix

- Mme Monique AMET : 6 voix

M. Dominique PREVOT est déclaré élu en qualité de Président de séance pour l'examen des Comptes Administratifs.

DE 2024 016: EAU : tarifs 2024

Madame le Maire rappelle les tarifs appliqués au service des eaux en 2023.

<u>Abonnement</u>	1 trimestre	9 €
<u>Consommation</u>	De 0 à 500 m ³	1.10 €
	De 501 à 1 000 m ³	0.70 €
	Plus de 1 000 m ³	0.60 €

Il est proposé une augmentation de 0.05 € sur la consommation de 0 à 500 m³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité**, le maintien des tarifs 2023 pour l'année 2024, soit :

<u>Abonnement</u>	1 trimestre	9 €
<u>Consommation</u>	De 501 à 1 000 m ³	0.70 €
	Plus de 1 000 m ³	0.60 €

- **REFUSE, à 8 voix CONTRE et 7 voix POUR**, l'augmentation de 0.05 €, par conséquent, maintien le tarif 2023 pour 2024, soit :

<u>Consommation</u>	De 0 à 500 m ³	1.10 €
----------------------------	---------------------------	--------

DE 2024 017: COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET EAU

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame le Maire présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le Service de Gestion Comptable de Gérardmer. Elle précise que les montants des sommes à recouvrer et des mandats émis sont conformes au compte administratif du budget annexe "Eau" et les résultats sont identiques.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		58 297.76		114 100.67		172 398.43
Opérations exercice	20 337.88	25 550.26	94 707.29	91 342.36	115 045.17	116 892.62
Total	20 337.88	83 848.02	94 707.29	205 443.03	115 045.17	289 291.05
Résultat de clôture		63 510.14		110 735.74		174 245.88
Restes à réaliser						
Total cumulé		63 510.14		110 735.74		174 245.88
Résultat définitif		63 510.14		110 735.74		174 245.88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2023, certifié conforme par l'ordonnateur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le compte de gestion 2023.

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2024 018: COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET EAU

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Entendu l'exposé de Madame le Maire du compte administratif 2023, et après en avoir délibéré,

Considérant que Virginie GREMILLET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Dominique PREVOT élu président de séance, pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **8 voix CONTRE** et **6 voix POUR**,

- **REFUSE** le compte administratif comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		58 297.76		114 100.67		172 398.43
Opérations exercice	20 337.88	25 550.26	94 707.29	91 342.36	115 045.17	116 892.62
Total	20 337.88	83 848.02	94 707.29	205 443.03	115 045.17	289 291.05
Résultat de clôture		63 510.14		110 735.74		174 245.88
Restes à réaliser						
Total cumulé		63 510.14		110 735.74		174 245.88
Résultat définitif		63 510.14		110 735.74		174 245.88

Pour : 6 (AGATY Wilfried, AMET Monique, EMERAUX Jessica, LAHAYE Hervé, PARADIS Philippe, VILLEMIN Gérard)

Contre : 8, Abstention : 0

DE 2024 019: AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU

Après avoir entendu et non approuvé le compte administratif du budget annexe "Eau" de l'exercice 2023, Madame Le Maire propose **un vote anticipé** de l'affectation du résultat 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe "Eau" de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de 174 245.88 € pour le budget annexe "Eau"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **8 voix CONTRE** et **7 voix POUR**,

- **REFUSE** l'affectation des résultats comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	114 100.67 €
Résultat de l'exercice 2023	- 3 364.93 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	110 735.74 €
Pour mémoire sur la section d'investissement	
Solde d'exécution antérieur reporté	58 297.76 €
Solde d'exécution de l'exercice 2023	5 212.38 €
Solde cumulé au 31/12/2023	63 510.14 €
<i>RAR - Dépenses d'investissement</i>	0.00 €
<i>RAR - Recettes d'investissement</i>	0.00 €
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2024</u>	
Besoin de financement au 1068 - Recettes d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution reporté au 001 - Dépenses d'investissement	63 510.14 €
Résultat de fonctionnement reporté au 002 - Recettes de fonctionnement	110 735.74 €

Pour : 7 (AGATY Wilfried, AMET Monique, EMERAUX Jessica, GREMILLET Virginie, LAHAYE Hervé, PARADIS Philippe, VILLEMIN Gérard)
Contre : 8, Abstention : 0

Le compte administratif et les affectations de résultats du budget eau 2023 n'ayant pas été approuvés, Madame le Maire demande qu'elle est la stratégie des élus concernés par ce vote contre. Elle explique que cela empêche le vote du budget et mets la commune à mal. Sans réponse de leurs parts, la séance est levé avant l'épuisement de l'ordre du jour.

la séance est levée à 21 h 35

Christophe GUERY
Secrétaire de séance



Virginie GREMILLET
Le Maire

